

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 60 (1987)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: USAL : Assemblée générale : les travaux de notre comité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cet organisme unificateur, tirant parti des qualités propres à chacun de ses membres, c'est bien ce que nous essayons de constituer avec notre union. Mais convenons que nous n'avons pas les moyens qui nous permettraient de profiter, chaque fois que l'occasion s'en présente, des potentialités latentes qui passent à notre portée, que ce soit grâce à des groupements de citoyens privés ou que ce soit par l'intermédiaire des pouvoirs publics.

C'est probablement que nous n'avons pas atteint la masse critique suffisante pour assurer la permanence de professionnels disponibles pour de telles tâches de prospection.

Bien sûr, il ne s'agit nullement de critiquer nos membres qui, pour la plupart d'entre eux, font un travail considérable pour gérer et développer leur société à l'échelle locale, mais précisément en raison des efforts qu'ils dispensent à cette tâche, nous ne disposons pas de responsables à la fois qualifiés professionnellement et susceptibles de consacrer, à l'échelle régionale, le temps qu'une telle politique nécessiterait.

Venons-en maintenant aux travaux de notre comité. Celui-ci a décidé l'an dernier de se réunir quatre fois par an, systématiquement, et le bureau à peu près le double.

LES TRAVAUX DE NOTRE COMITÉ

Modification de nos statuts

Vous vous rappellerez certainement que notre dernière assemblée générale a modifié les articles 13 et 14 de nos statuts.

Cette révision a eu surtout pour but de clarifier nos relations officielles avec les cantons. Jusqu'alors, quatre cantons étaient membres de notre Section romande, à savoir les cantons de Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud. Nous avons donc officialisé, par cette révision des statuts, la participation de tous les cantons romands au sein du comité. Les dispositions du nouvel article 13 précisent, d'une part, que notre comité peut être composé au maximum de vingt et un membres élus tous les deux ans et désignés parmi les représentants des membres collectifs et individuels. En outre, l'Office fédéral du logement et chaque canton peut désigner un représentant au sein du comité. Dès lors, il en résulte que trois cantons — Berne, Fribourg et Jura — pouvaient être approchés et c'est ce que nous avons fait. Deux cantons nous ont répondu immédiatement qu'ils étaient d'accord d'adhérer à notre Section romande. Il s'agit des cantons de Fribourg et du Jura. Le canton du Jura a d'ailleurs pris un arrêté officiel annonçant que l'Etat du Jura adhérerait à la

Section romande de l'USAL. Depuis cette époque, les représentants de ces deux cantons siègent dans notre comité. Il s'agit de M. Bernard Müller, chef de service à l'Office cantonal du logement à Fribourg, et M. Jacques Bloque, chef au Service de l'économie et de l'habitat à Delémont. Nous nous sommes naturellement aussi approchés du canton de Berne, et notre secrétaire a rencontré M. Seiler, directeur de l'Office cantonal du logement du canton de Berne. Celui-ci lui a indiqué que la base légale pour l'adhésion du canton de Berne à la Section romande de l'USAL n'existait probablement pas. Or, comme le canton de Berne prépare une nouvelle loi sur l'aide au logement, M. Seiler nous a indiqué qu'une nouvelle disposition permettra probablement à ce canton d'adhérer dans le courant de 1988. Nous reprendrons donc sous peu contact avec les autorités bernoises pour voir si la chose est maintenant possible. Il en résulte ainsi que notre comité est non seulement représentatif des coopératives d'habitation, des fondations d'habitation, mais encore des autorités cantonales chargées de la politique du logement.

Nouveaux membres

Au 31 décembre 1986, la Section romande comptait en son sein des coopératives d'habitation, des fondations d'habitation, deux sociétés anonymes sans but lucratif et des associations de villas familiales avec un total de 10 783 logements. Il va sans dire que nous avons fait de nouveaux efforts en vue d'acquiescer de nouveaux membres. Au 1^{er} janvier de cette année, nous avons admis comme membre la Société coopérative d'habitation « Le Chêne », à Genève, la Société coopérative d'habitation « Gilamont-Village », à Vevey, et, ce printemps, la Société coopérative jurassienne d'habitation, à Delémont. Cependant, cette coopérative a dû modifier sa dénomination, car le registre du commerce n'acceptait pas l'utilisation du mot « jurassienne ». Aujourd'hui, cette

coopérative s'appelle la Société coopérative d'habitation du Mont-Terrible. Elle se propose d'acheter à deux fondations de prévoyance en voie de liquidation 47 logements situés à Porrentruy, Boécourt et Delémont. La commission du Fonds de roulement et le Comité central de l'USAL Suisse ont décidé de lui accorder un prêt de 200 000 fr. Il s'agit là d'une action importante, mais qui prouve qu'il est possible à des locataires de prendre leur destin en main en constituant, avec l'aide de l'USAL, une coopérative d'habitation viable. Les locataires ont été d'accord de souscrire en principe des parts sociales s'élevant à environ 1000 fr. par pièce d'habitation. Cet exemple est vraiment remarquable.

Réunion d'information à La Chaux-de-Fonds

D'autre part, nous avons organisé à La Chaux-de-Fonds, au début de juin, une réunion d'information à laquelle ont participé une importante délégation de la Ville de La Chaux-de-Fonds, présidée par M. Francis Matthey, président de la Ville, et de nombreux représentants de coopératives d'habitation de La Chaux-de-Fonds. M. Jacques Ribaud, chef du service technique de l'Office fédéral du logement, a présenté un exposé sur l'aide fédérale. Une nombreuse délégation de « Mon

Logis », conduite par M. René Jeanneret, était montée à La Chaux-de-Fonds. Sept coopératives de La Chaux-de-Fonds, toutes non-membres de l'USAL, avaient été invitées. Les représentants de ces coopératives ignoraient même qu'il existait à La Chaux-de-Fonds sept coopératives d'habitation. Le secrétaire garde actuellement un contact avec ces coopératives, et nous espérons que celles-ci entreront bientôt à l'USAL.

Mutations

Si, comme je le disais tout à l'heure, au 31 décembre 1986, notre section comptait 65 coopératives représentant 10 783 logements, nous pensons qu'avec les nouvelles admissions et les nouvelles constructions de certains de nos membres, nous passerons probablement les 11 000 appartements. C'est chose faite depuis quelques jours. D'autre part, nous devons déplorer la démission d'une petite coopérative: la Coopérative d'habi-

tation Coloma, de Marin, dans le canton de Neuchâtel. Le représentant de cette coopérative déclarait dans sa lettre de démission que « les prix spéculatifs pratiqués dans notre région ne nous permettaient plus de réaliser nos objectifs ». Cette coopérative a été dissoute, mais, selon ses statuts, l'excédent se montant à 20 fr. 60 a été versé à notre section. Des remerciements ont été adressés au responsable de la coopérative.

La nouvelle tenue de notre revue

Nous sommes très heureux de la nouvelle tenue de notre revue et du dynamisme de son équipe rédactionnelle.

Nous pensons que nous avons maintenant un outil capable de rendre compte, du point de vue de l'architecture, des efforts d'imagination et des nouvelles tendances en matière d'habitat, tout en constituant, pour notre organisme de coopérateurs, une plate-forme d'information indispensable.

Gardons bien à l'esprit qu'il s'agit là, une fois encore, d'une gageure, puisqu'il faut satisfaire des lecteurs professionnels et des lecteurs profanes

simultanément. Les premiers y trouvent à bon compte une structure et une audience bien plus large que celle de leur cercle d'initiés, les seconds bénéficient d'un niveau et d'un retentissement qui seul permet d'établir, grâce aux annonceurs, l'assiette financière nécessaire à une véritable revue.

Que les uns et les autres s'efforcent d'en prendre conscience tout en accordant, aussi souvent que possible, l'attention que mérite certainement la partie rédactionnelle qui ne leur est pas directement destinée.

Voyage d'étude à Annecy

Ainsi que nous en avons pris la décision l'an dernier, nous avons enfin organisé le voyage d'étude tant attendu. Sur la suggestion de M. Gilliland, c'est à Annecy que nous nous sommes rendus pour commencer, et notre attente n'a pas été déçue ni par l'accueil que nous a réservé l'Office départemental des HLM de Haute-Savoie, ni par l'intérêt des réalisations que nous avons visitées.

A la suite de notre visite à Annecy, M. Gilliland, animateur de la Commission de recherches sur le logement à Genève, nous a signalé qu'une délégation de cette commission, accompagnée d'une délégation de l'Office départemental des HLM de Haute-Savoie, ferait une visite à Yverdon. Notre

caissier, notre secrétaire et M^{me} Layaz-Rochat, ainsi que notre membre d'honneur M. Julien Mercier, ont rencontré à Yverdon cette délégation et lui ont souhaité la bienvenue au cours d'un vin d'honneur offert par la Ville d'Yverdon et le Centre thermal.

Le contact est ainsi établi avec nos proches voisins du sud et nous allons faire de même prochainement avec ceux de Bourgogne qui, eux, ont constitué comme nous de véritables coopératives, alors que les Savoyards réalisent des habitations à loyer modéré par le truchement d'un office gouvernemental.

† Arthur Maret

C'est cette année que nous avons perdu un des membres les plus éminents de notre union, notre vénéré président d'honneur, Arthur Maret. Arthur Maret a présidé la Section romande pendant plus de vingt-cinq ans, et après avoir laissé la présidence à votre serviteur, il a encore présidé le comité de rédaction de la revue pendant de nombreuses années.

Son dévouement pour les défavorisés en général et pour le logement social en particulier a été exemplaire.

Sa carrière étonnante a été justement reconnue et rappelée, et notre section s'est associée aux témoignages de reconnaissance qui lui ont été adressés après son départ.

Comme modeste successeur à la présidence de cette association, je voudrais redire encore ici à quel point j'ai été impressionné, au cours des quelques années où j'ai personnellement travaillé avec lui, par une fusion aussi exceptionnelle, chez un même homme, de simplicité et de compétence, de modestie et de générosité.

Commission du fonds de roulement

La commission du fonds de roulement s'est réunie à quatre reprises en 1986.

C'est ainsi qu'elle a proposé à l'administration centrale de l'USAL d'accorder les prêts suivants:

- A la Société Sicoop, Fribourg Fr. 725 000.—
- A la Coopérative Le Progrès, Sainte-Croix 80 000.—
- A la Société coopérative d'habitation, Lausanne, pour la rénovation des immeubles au chemin de Fontenay 280 000.—

- A la demeure Vermeille, Vevey (encore en suspens) 168 000.—
- A la Fondation Mon Foyer, Sion 360 000.—
- A la Coopérative Les Perchettes, Nyon, en formation, sous réserve de souscription de parts sociales d'un même montant par les futurs sociétaires 70 000.—
- Enfin, elle a proposé de prolonger le prêt consenti en son temps à la Coopérative La Paix, Nyon.

Société coopérative d'habitation de Genève

La Société coopérative d'habitation de Genève étudie, depuis plusieurs années, la possibilité de reconstruire une partie de la cité-jardin d'Aire.

Conjointement avec le Département des travaux publics, un plan d'aménagement a été arrêté et un préavis favorable a été prononcé par la Ville de Genève.

Les opposants ont lancé un référendum qui a abouti, de telle sorte que les 19, 20 et 21 juin dernier, les citoyennes et citoyens de la Ville ont eu

à se prononcer sur ce sujet. Ils ont confirmé le préavis favorable de la Ville par 5013 oui contre 3964 non, avec malheureusement une faible participation de 10,61% du corps électoral.

Pour cet événement, un comité de soutien s'est constitué afin d'informer la population genevoise. Votre serviteur, en sa qualité de président de la Section romande de l'USAL, a apporté son soutien à ce comité.

Comptes 1986

Enfin, les comptes de notre société pour l'exercice 1986, présentés par notre caissier M. Rizzetto, bouclent avec un bénéfice de 81 fr., et le capital

au 31 décembre 1986 se monte à 46 229 fr. 85. Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT ANNUEL DU RÉDACTEUR PRINCIPAL D'HABITATION

Tout le monde a remarqué le changement de look.

Vous avez peut-être aussi remarqué qu'il y avait, depuis le début de l'année, une équipe rédactionnelle bien plus étoffée. Son programme peut se résumer de la manière suivante:

- toucher le double public architectes et utilisateurs;
- assurer une régularité des rubriques;
- avoir une couverture géographique avec un rédacteur par canton romand, pour coller au plus près à l'actualité mensuelle de l'évolution du logement en Suisse romande.

L'intérêt du double public est fondamental mais certains articles de la rubrique «architecture» ont parfois été peut-être trop hermétiques pour les profanes, certains articles de la «Gazette des Coopératives» trop éloignés des préoccupations des architectes. On ne trouve pas toujours la juste mesure, et certains thèmes se prêtent mieux que d'autres à toucher le double public.

Chaque canton n'a pas non plus le même poids, parce que l'actualité est aléatoire et varie d'un canton à l'autre, parce qu'aussi l'USAL est plus

représentée dans certains cantons que dans d'autres.

Il était prévu que la rubrique USAL soit aussi une tribune, un lieu d'expression de ses membres. A part les communications régulières du secrétariat, je n'ai encore reçu aucune communication des coopératives, mais l'idée reste et je renouvelle l'offre.

Nous avons également cherché à attribuer à chaque numéro un thème qui lui donne du corps. Cela n'a pas toujours été possible, mais là aussi, l'objectif demeure.

Nous avons exhumé le fait qu'*Habitation* est aussi l'organe officiel de la Fédération des architectes suisses, section genevoise et romande. La collaboration ne s'est pas encore instituée, mais plusieurs contacts avec les organes dirigeants des sections FAS concernées ont été pris et constituent un encouragement. Des contacts ont également été établis avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, en particulier les enseignants qui sont proches de nos préoccupations: je pense à la chaire de logement et aux personnes dont le thème de recherche est «architecture et comportement».